Guide Utilisateur

Gestion des Conventions simplifiées (RP, Staffs) (anciennement Module)

Septembre 2022

Version 1





Table des matières

01

Principes

02

Avant période de validité

03

Pendant la période de validité

04

Après la période de validité

- + <u>Trois types de</u> <u>conventions</u> <u>simplifies</u>
- + Principe de la convention simplifiée
- + <u>Informations</u> générales
- + <u>Etapes du process et</u> délais

- + <u>Ce que je dois faire</u>
- + Règles associées
- + Actions dans Atrium
- + <u>Ce que je dois faire/</u> <u>régles associées</u>
- + <u>Ce que je dois faire</u> <u>/règles associées</u>



Principes

- + Trois types de conventions
- + Réunion professionnelle versus staff
- + Étapes et délais



TROIS TYPES DE CONVENTIONS SIMPLIFIÉES : STAFF OU RÉUNION PROFESSIONNELLE SIMPLIFIÉE (RP)

Staff



Réunion de travail avec un service hospitalier à **l'initiative du chef de service**. Elle doit avoir lieu <u>dans</u> l'établissement de santé concerné.

Elle est rattachée à une convention simplifiée référencée et suit les modalités définies dans cette même convention.

Réunion professionnelle simplifiée (RP)

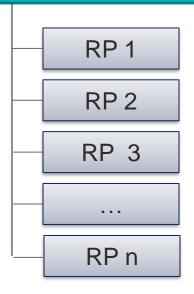
Réunion avec plusieurs professionnels de santé autour d'un thème scientifique défini.

Elle est rattachée à une convention simplifiée référencée et suit les modalités définies dans cette même convention.

PRINCIPE DE LA CONVENTION SIMPLIFIÉE POUR LES RP ET STAFF

- ✓ La Convention simplifiée est le moyen de déclarer aux instances ordinales, en une seule fois plusieurs évènements se répétant dans les mêmes conditions pendant une période et de temps ne pouvant excéder 1 an. Ces évènements sont définis par :
 - La Typologie : Promotionnel (P) ou Non promotionnel (NP),
 - La Durée,
 - Le Programme,
 - L'Hospitalité prévue,
 - Spécialités
 - Le support de présentation prévu dans la convention de référence (si applicable),
 - Le carton d'invitation valant convention d'hospitalité. Celui-ci doit être remis au PDS invité,
 - Le Nombre moyen de participants par manifestation,
 - Le nombre de manifestations prévues sur la période de la convention.
- ✓ Tous les évènements réalisés rattachés à la convention simplifiée sont mis en œuvre à postériori sur la plateforme de déclaration du CNOM

Convention simplifiée déclarée à l'ordre (RP ou Staff)



NB : Les conventions simplifiées ne s'appliquent qu'à l'Ordre des médecins (CNOM)

Pas d'autres professionnels de santé, pas de médecins militaires, pas d'autres professions

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX CONVENTIONS SIMPLIFIEES STAFFS

(CONVENTION 2020/05 PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 1453-14 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'HOSPITALITE A L'OCCASION DE STAFF)



Procédures et politiques AbbVie	POL-ABV-OEC-005 <u>PROC-ABV-DMOS-018</u> <u>QPP08-01-FRA1, QPP08-01-FRA2</u> ou <u>PROC-ABV-MED-001</u>		
Hospitalité autorisée	Un repas à 25€ TTC maximum par participant		
Durée de chaque évènement	30 minutes		
Responsable de la création dans Atrium	MSL Manager (Médical) Marketing (Ventes)		
Délais de soumission à l'Unité centralisée	Au plus tard à J-30 avant la date du premier évènement		

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX CONVENTIONS SIMPLIFIEES RP

(CONVENTION 2020/01-01 PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 1453-14 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE REUNIONS PROFESSIONNELLES REPETITIVES EN SOIREE OU EN JOURNEE // D'1H30 A 6H)



Procédures et politiques AbbVie	POL-ABV-OEC-005 PROC-ABV-DMOS-018 QPP08-01-FRA1, QPP08-01-FRA2 ou PROC- ABV-MED-001		
Hospitalité autorisée	Un repas à 50€ TTC maximum par participant		
Durée de chaque évènement	1h30		
Responsable de la création dans Atrium	MSL Manager (Médical) Marketing (Ventes)		
Délais de soumission à l'Unité centralisée	Au plus tard à J-30 avant la date du premier évènement		

ETAPES ET DÉLAIS

RP SIMPLIFIEES ET STAFFS



Avant la période de validité

- + Ce que je dois faire
- + Règles associées
- + Actions dans Atrium

+ Ce que je dois faire



CE QUE JE DOIS FAIRE

- ✓ Renseigner le formulaire sur Atrium,
- ✓ Indiquer la typologie de la convention simplifiée en tête de l'intitulé entre parenthèse : (P) pour Promotionnel et (NP) pour Non Promotionnel,
- ✓ Télécharger le modèle de Programme/Carton d'invitation qui sera utilisé et complété pour chaque évènement découlant de la convention simplifiée

+ Règles applicables





Hospitalité



Programme / Carton d'invitation et support de Présentation



Spécialités



Documents à joindre



Durée à prévoir



Lieu



Spécialités

Pour les dossiers Conventions simplifiées RP simplifiée, les spécialités des professionnels de santé pouvant assister aux évènements de la convention simplifiée doivent être indiquées dans le dossier.

Les spécialités sélectionnées doivent avoir un lien avec le thème de la convention simplifiée, qui sera répété durant tous les évènements rattachés.

Seuls les professionnels de santé dont la spécialité a été déclarée dans le cadre de la convention simplifiée pourront participer aux évènements simplifiés.



Les PDS qui peuvent participer à l'évènement n'ont pas tous droit à l'hospitalité, cliquer sur





Modèle de programme / carton d'invitation

Modèle de programme / Carton d'invitation:

Doit être validé conformément aux process appropriés <u>QPP08-01-FRA1</u>, <u>QPP08-01-FRA2</u> ou <u>PROC-ABV-MED-001</u>. Ce programme devra comprendre :

- La durée de l'évènement (cette durée devra être la même pour chaque évènement rattaché à la convention simplifiée),
- Le titre de l'évènement,
- L'intitulé des sessions,
- L'hospitalité prévue,
- Les mentions RGPD,
- Des champs libres qui seront complétés dans le cadre des évènements rattachés (informations relatives au lieu, à la date de l'évènement, aux personnes à contacter, etc)

L'initiateur invite les professionnels de santé et leur transmet le carton d'invitation avant la manifestation.

Saisie des invités à J-1



Durée

Staff

30 minutes

RP simplifiée

1h30



Lieu

Staff

Etablissement de santé concerné

Réunion professionnelle simplifiée (RP)

Lieu approprié selon les politiques AbbVie



Hospitalité – Qui peut en bénéficier dans le cadre des staff/ RP simplifiées/AMI?

AUTORISEE

- Médecins diplômés inscrits à l'ordre des médecins dont la spécialité est en lien avec le thème de la manifestation
- FFI dont la spécialité est en lien avec le thème de la manifestation des catégories :
 - Les FFI des pays du Golfe relevant des accords bilatéraux entre la France et les pays du Golfe pour l'accueil des « faisant fonction d'interne » (médecins saoudiens, émiriens et koweïtiens) ;
 - Les praticiens à diplômes hors Union Européenne (PADHUE), relevant du premier alinéa de l'article R. 6152-42 du code de la santé publique, qui viennent en France en vue de préparer un diplôme de formation médicale spécialisée ou un diplôme de formation médicale spécialisée approfondie, défini par l'arrêté du 3 août 2010 relatif au diplôme de formation spécialisée et diplôme de formation médicale spécialisée approfondie
 - Les stagiaires associés relevant de l'arrêté du 16 mai 2011 (titulaires d'un diplôme de docteur en médecine ou en pharmacie permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou d'origine, afin de les faire bénéficier d'une formation pratique complémentaire conduisant à la reconnaissance d'un niveau de qualification)

Pour les FFI des catégories autorisées : attestation obligatoire signée par le chef de service

INTERDITE

- Les étudiants (1^{er}, 2^{ème} et 3 ^{ème}) se destinant aux professions de santé,
- Les docteurs juniors,
- Les FFI des catégories :
 - Les FFI français (R. 6153-41 et R. 6153-43 du code de la santé publique) ;
 - Les FFI européens relevant de l'arrêté du 27 février 2004 (médecins français, andorrans ou ressortissants de l'un des Etats membres de la Communauté européenne, de la Confédération suisse ou de l'un des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen d'accéder à une formation de troisième cycle des études médicales en vue de l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées);
 - Les FFI étrangers relevant de l'arrêté du 19 juillet 2001 (autres que les ressortissants d'un Etat appartenant à la Communauté économique européenne ou de la principauté d'Andorre)
- Les fonctionnaires qui élaborent ou participent à l'élaboration d'une politique publique en matière de santé ou de sécurité sociale ou sont titulaires de pouvoirs de police administrative à caractère sanitaire,
- Les médecins militaires,
- Tous les autres professionnels de santé.



Hospitalité – Types et montants

Type d'évènement	Staff	RP simplifiée		
Transport	Non applicable	Non applicable		
Hébergement	Non applicable	Non applicable		
Restauration - Collation	Un repas : 25 € TTC / PDS maximum	Un repas : 50 € TTC / PDS maximum		
Montant de la prise en charge globale	25 € TTC / PDS maximum	50 € TTC / PDS maximum		

L'Hospitalité est strictement interdite aux étudiants





Documents à joindre

Le modèle de carton d'invitation/programme validé

+ Actions dans Atrium



Créer la convention simplifiée

- 1 Dans le champ Nom de l'événement Formulaire saisir le nom de la convention simplifiée
- 2 Dans le champ Catégorie sélectionner le bon type de convention simplifiée :
 - Convention simplifié Stafff
 - Convention simplifiée RP
 - Convention mère liste des pressentis?
- 3 Cliquer sur Nom de l'événement Formulaire pour créer la convention simplifiée et passer à l'étape suivante



Refaire capture avec convention liste de pressentis (voir si le nom change ou non)



Nom

Rôle

Référence du dossier

Invités

Ville

Date

Statut



Renseigner les information de la RP

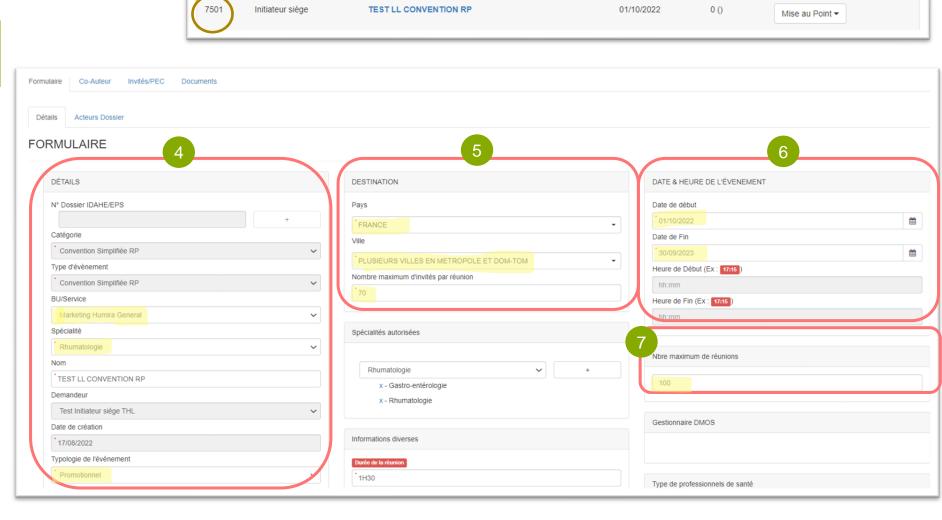
Dans l'onglet « Formulaire », sous onglet « Détails »

Compléter les champs surlignés en jaune des rubriques suivantes

- 4 Détails de la Convention
- Destination: information de localisation des différentes réunions découlants de la convention

A saisir Nombre maximum d'invités par réunion : 70

- Date et heure de l'événement :
 A saisir la durée de validité de la convention : maximum 1 an
- 7 A saisir Nbre maximum de réunion: 100





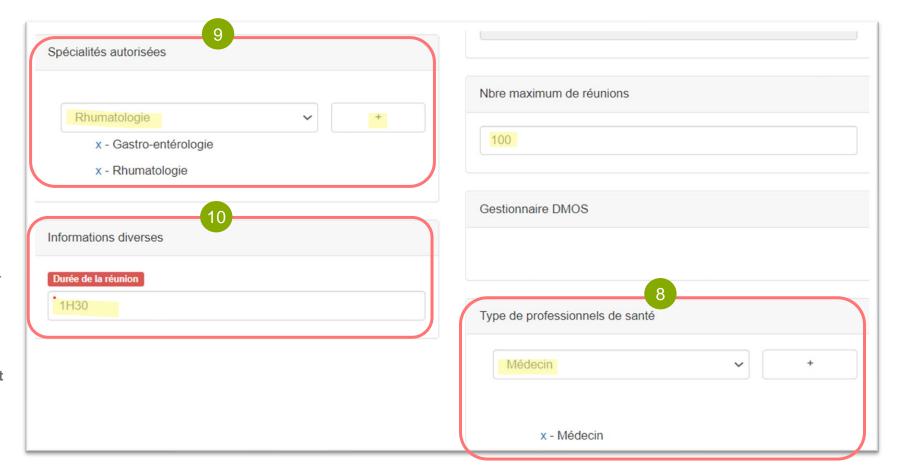
Renseigner les information de la RP

Dans l'onglet « Formulaire », sous onglet « Détails »

Compléter les champs surlignés en jaune des rubriques suivantes

- 8 Type de professionnel de santé : Sélectionner dans le champ déroulant uniquement Médecin et cliquer sur le +
- Spécialités autorisées : Sélectionner dans le champ déroulant toutes les spécialités pouvant être présentes aux réunion et cliquer sur +
- Informations diverses:
 A saisir la durée de réunion:
 Pour staff: 30 minutes
 Pour RP simplifiée: 1h30

Pour AMI : ½ journée, 1 journée ou 2 jours



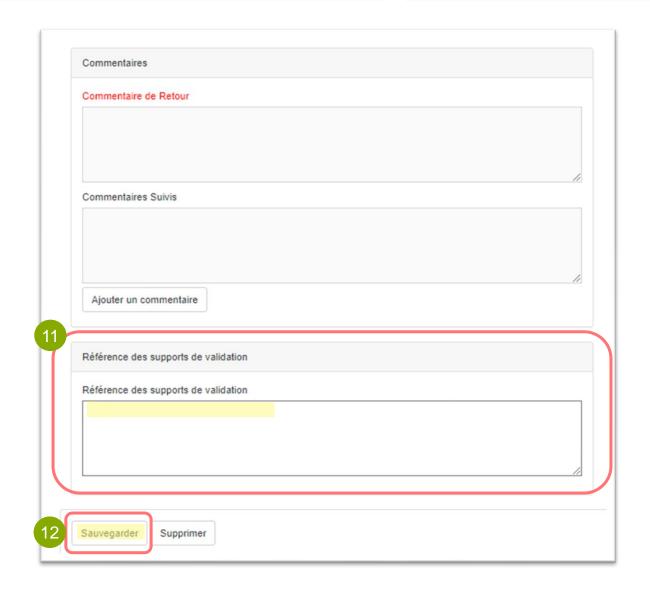


Renseigner les information de la RP

Dans l'onglet « **Formulaire** », sous onglet « **Détails** »

Compléter les champs surlignés en jaune des rubriques suivantes

- Référence des supports de validation :
 Ajouter les références PromoMats/MedComms des supports à utiliser lors des réunions
- Sauvegarder: Cliquer sur sauvegarder pour enregistrer les information

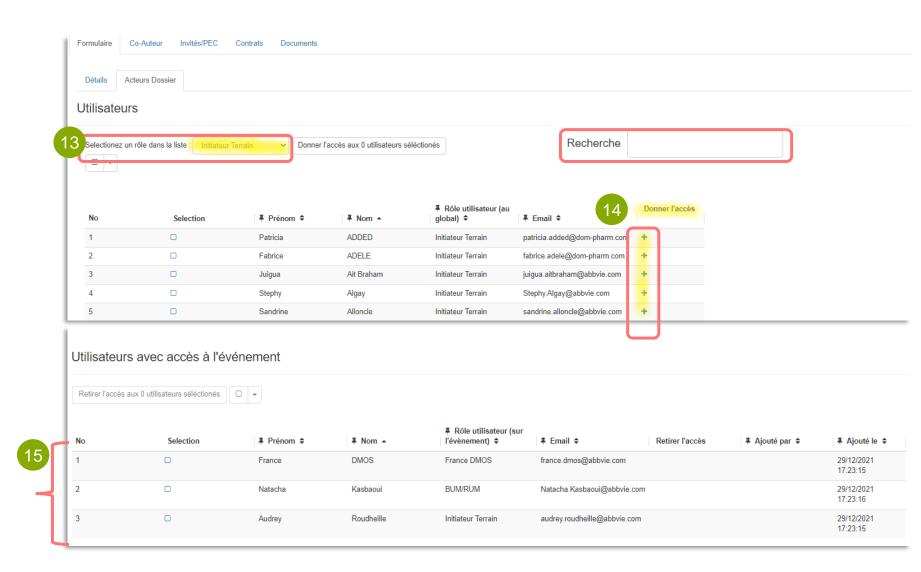




Ajouter les Acteurs du dossier

Dans onglet « Formulaire », sous onglet « Acteur Dossier »

- > Pour donner accès à des collaborateurs
- Sélectionner le rôle du signataire et le rechercher dans la barre de recherche si besoin
- Cliquer sur + pour ajouter le collaborateur
- Le collaborateur sera ajouté à la liste des Utilisateurs avec accès à l'événement



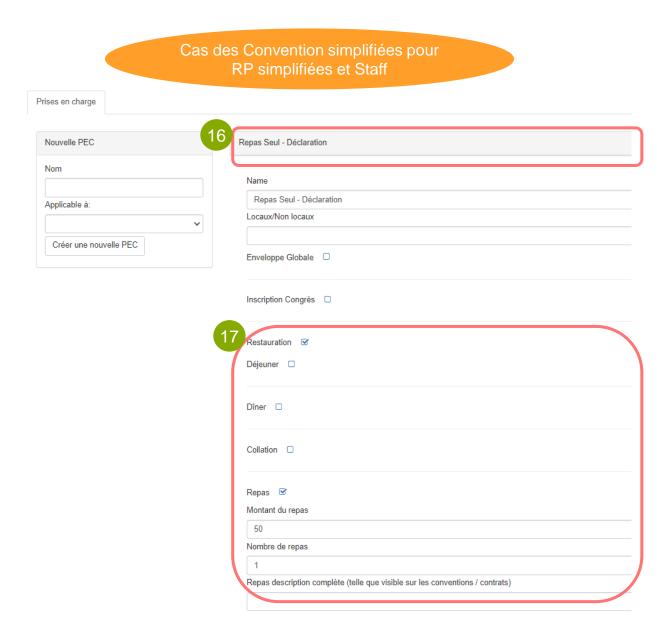


Vérifier la prise en charge

Dans onglet « Invités/PEC», sous onglet « Prises en charge»

La Prise en charge est déjà créée par défaut : Vérifier qu'elle est correcte

- Cliquer sur Repas Seul Déclaration : les données se déroulent
- 17 **Vérifier** l'hospitalité :
 - Dans le cadre de RP simplifié : 1 repas de 50€ TTC maximum
 - Dans le cadre de Staff : 1 repas de 25€ TTC maximum



Mise au point

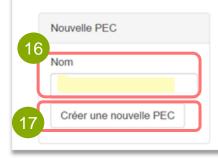
Créer la prise en charge

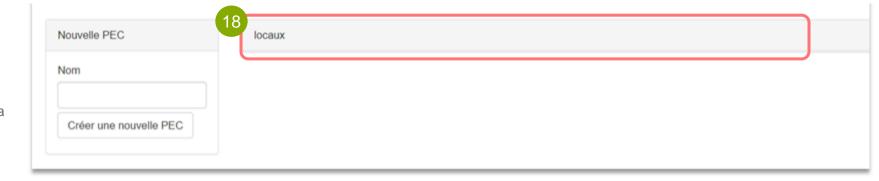
Dans onglet « Invités/PEC», sous onglet « Prises en charge»

Créer des PEC locaux et non locaux qui devront être attribuées aux PdS locaux et non locaux lors de la création des réunion découlant de cette convention

- Entrer le **nom** de la prise en charge.
- 17 Cliquer sur « Créer une nouvelle PEC »
- La prise en charge est créée.
 Cliquer dessus pour ouvrir et renseigner le détail de la prise en charge

Cas des Convention simplifiées pour AMI





Mise au point

Créer la prise en charge

Dans onglet « Invités/PEC», sous onglet « Prises en charge»

Créer des PEC locaux et non locaux qui devront être attribuées aux PdS locaux et non locaux lors de la création des réunion découlant de cette convention

- 19 Cocher la nature de la prise en charge nécessaire.
- 20 Renseigner le montant et le nombre
- 21 Renseigner les détails et cliquer sur +
- Ne pas oublier de cliquer sur <u>Sauvegarder</u> sinon les données ne seront pas enregistrées

Ces actions sont à renouveler pour chaque poste de dépense.

Pour connaître les modalités de PEC, se référer aux slides règles applicables – Hospitalités.

Cas des Convention simplifiées pour AMI







Joindre des documents à la Convention Simplifiée

Dans onglet « **Documents** », sous onglet « **Document** »

Ces documents seront automatiquement présent dans chacune des réunion filles

A Ajouter obligatoirement le carton/programme validé à compléter pour chaque réunion fille

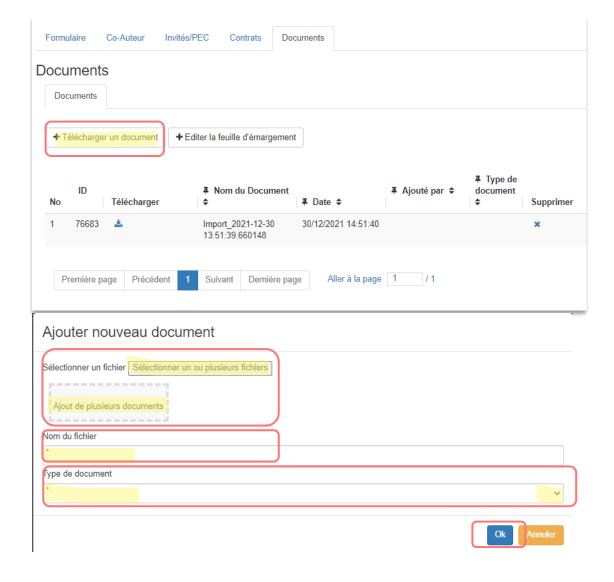
Cliquer sur « Télécharger un document »

Cliquer sur « Sélectionner un ou plusieurs fichier » ou faire glisser le document dans « Ajout de plusieurs documents »

Renseigner le nom du fichier

Sélectionner le « Type de document »

Cliquer sur « Ok »



Mise au point

Envoyer le dossier au validateur N+1

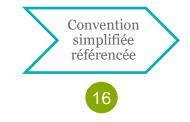
Dans le bloc en haut de page, cliquer sur « Mise au point » et sélectionner le statut « En attente de validation N+1 »

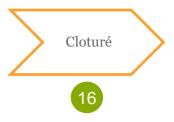
ID	Rôle	Nom	Date	Invités 4	4 Statut
6080	Initiateur Terrain	Test RP Promo		2(2)	Mise au Point ▼ En attente de validation N+1 Annulé

En attente de validation N+1

En attente de validation UC

En attente de soumission aux autorités





Le dossier sera en attente de validation N+1 chez le Validateur. Le Validateur devra revoir la conformité du dossier avant de l'envoyer en en statut « En attente de validation UC »

Une fois le dossier arrivé à l'UC, l'équipe vérifie la conformité et si le dossier est conforme, le **soumet aux autorités**. Une fois le dossier soumis, il passe en statut « **Convention simplifiée référencée** »

- Pour pouvoir **régénérer un événement fille** à partir d'une convention dans le système , la convention doit remplir deux conditions :
 - Être en statut « Convention simplifiée référencée »
 - La date de l'événement fille, doit être comprise dans la période de validité de la convention
- Dès que l'ensemble des réunions filles, liées à la convention simplifiée de référence, aura été mis en œuvre, la convention sera clôturée par l'unité centralisée.

Pendant la période de validité

+ Ce que je dois faire/régles

+ Ce que je dois faire et Règles associées





CE QUE JE DOIS FAIRE/ RÈGLES ASSOCIEES I- DEROULEMENT DE LA CONVENTION SIMPLIFIEE

✓ Lorsque le dossier est au statut « Convention simplifiée référencée », l'Initiateur siège communique aux collaborateurs potentiellement initiateurs d'un(e) RP simplifiée/Staff sur l'ouverture à la création des nouveaux dossiers liés à la convention simplifiée.

Après la période de validité

+ Ce que je dois faire / Règles

+ Ce que je dois faire / Règles associées



CE QUE JE DOIS FAIRE/ RÈGLES ASSOCIÉES

- ✓ Informer les collaborateurs de la clôture de la convention simplifiée
- ✓ Initier une nouvelle convention simplifiée si d'autres réunions sont prévues en dehors de la période référencée
- ✓ L'Unité Centralisée pourra clôturer le dossier dès que l'ensemble des RP simplifiées/Staffs, liés à la convention simplifiée de référence, aura été mis en œuvre.